

HONORAIRES D'AGENCE

HONORAIRES POUR LA TRANSACTION

applicable à partir du 01/04/2017

Prix de Vente	HAI (1) TTC CHARGE VENDEUR
Vente d'un Bien immobilier < à 100.000€	10%
Vente d'un Bien Immobilier > à 100.000 €	6%
Vente Garage, Parking, Terrain	10%
Vente Cave	12%
Vente Fonds de Commerce	10%

La TVA en vigueur est de 20%

(1) Honoraires Agence Inclus dans Prix de Vente

Aucune perception de fonds, effets ou valeurs n'est dû à l'agence, autre que ceux prévus dans le cadre de la rémunération liée à la transaction.

ESTIMATION d'un Bien: 200 €TTC

HONORAIRES DE LOCATION ET DE GESTION LOCATIVE

"Les honoraires liés à la mise en location d'un logement sont à la charge exclusive du bailleur. Par exception, quatre prestations présentant une utilité pour les deux parties font l'objet d'une prise en charge partagée entre bailleur et locataire: l'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l'établissement de l'état des lieux d'entrée" dit la loi ALUR (article 1er, 8°du I)

HONORAIRES DE LOCATION PART PROPRIETAIRE

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail:

Le plafond, calculé à partir de la surface habitable du logement, varie selon la zone géographique dans laquelle est situé le bien loué.

- * 12€ TTC par m² en zone très tendue
- * 10€ TTC par m² en zone tendue
- * 8€ TTC par m² en zone non tendue

Honoraires état des lieux: 3€ par m² de surface habitable

HONORAIRES DE LOCATION PART LOCATAIRE

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail:

Le plafond, calculé à partir de la surface habitable du logement, varie selon la zone géographique dans laquelle est situé le bien loué.

- * 12€ TTC par m² en zone très tendue
- * 10€ TTC par m² en zone tendue
- * 8€ TTC par m² en zone non tendue

Honoraires état des lieux: 3€ par m² de surface habitable

Rédaction bail box ou place de parking: 150€ TTC charge du preneur

Baux commerciaux:

- * 1000€ TTC charge du preneur
- * 10% du loyer annuel HT et HC charge du preneur

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion locative : 10% TTC du loyer annuel hors charges

Honoraires de gestion locative saisonnière: 20% TTC hors charge du loyer perçu par le propriétaire